

- Le blog pratique du droit du travail – Nathalie Lailler Avocat Caen -  
<https://www.lailler-avocat.com> -

## Les salariées qui ont recours à la PMA bénéficient d'autorisations d'absences rémunérées

Posté par **Maître Nathalie LAILLER** le 23 juillet 2018 @ 19 h 19 min dans Discrimination, Maternité |



Depuis la loi santé du 26 janvier 2016, **les salariées qui ont recours à une assistance médicale à la procréation (PMA), sont en droit de bénéficier d'une autorisation d'absence pour les actes médicaux nécessaires** ([article L1225-16 du code du travail](#)).

De même, **leur conjoint** (marié, lié à elle par un pacte civil de solidarité, ou vivant maritalement avec elle), **s'il est salarié, bénéficie également d'une autorisation d'absence** pour se rendre à trois des examens médicaux obligatoires ou des actes médicaux nécessaires pour chaque protocole du parcours d'assistance médicale au maximum.

**Ces absences n'entraînent aucune diminution de la rémunération** et sont assimilées à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis par la salariée au titre de son ancienneté dans l'entreprise.

La loi santé a également accordé un **statut protecteur** aux salariées qui ont recours à la PMA puisqu'elles bénéficient d'une protection contre les discriminations identiques à celle accordée aux femmes enceintes ([article L1225-3-1 du code du travail renvoyant aux articles L1225-1, L1225-2 et L1225-3](#)).

Ainsi, l'employeur ne doit pas prendre en considération le fait qu'une femme recourt à une PMA pour refuser de l'embaucher, pour rompre son contrat de travail au cours d'une période d'essai ou pour prononcer une mutation d'emploi;

La femme candidate à un emploi ou salariée n'est pas tenue de révéler qu'elle a recours à une PMA.

---

Cet article est imprimé depuis : Le blog pratique du droit du travail – Nathalie Lailler Avocat Caen: <https://www.lailler-avocat.com>

Adresse du lien : <https://www.lailler-avocat.com/pma-protection-medicalement-assistee-maternite-protection-absence-autorisee-discrimination/>

## Blog pratique du droit du travail par Nathalie LAILLER, avocat au Barreau de Caen.